

Politique de la ville : une politique de discrimination positive ?

Stains – 20 septembre 2019
Renaud Epstein
renaud.epstein@sciencespo-saintgermainenlaye.fr



- 1. La politique de la ville, affirmative action en VF?
- 2. Une discrimination positive controversée
- 3. Déchirer le voile d'ignorance sur la répartition territoriale des ressources publiques ?

L'affirmative action en VO (USA)

Des mesures de traitement préférentiel pour les membres d'un groupe victime ou ayant été victime de discriminations ethno-raciales

Un double objectif : réparer un préjudice subi et atteindre des objectifs d'égalité

Critiques conservatrices : la dénonciation des effets pervers de mesures instituant des inégalités pour promouvoir l'égalité

- Balkanisation de la société et un repli communautaire (Blackstone, 1975) ;
- Stigmatisation des bénéficiaires en alimentant le doute sur leurs mérites (Steele, 1990) ;
- Désincitation à l'effort des bénéficiaires contribuant à leurs échecs (D'Souza, 1991) ;
- Ressentiment des « *victimes innocentes »* du groupe majoritaire (Sowell, 2004).

Des **effets pervers non prouvés** (Sabbagh, 2010) mais une **critique efficace** : remise en cause depuis les 1990s

Au delà des USA: Afrique du Sud, Canada, Inde, Malaisie

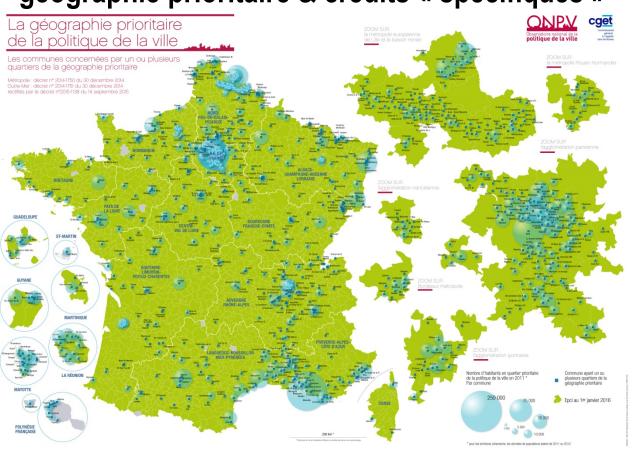
L'affirmative action en VF

Universalisme et principe d'égalité : interdiction constitutionnelle de distinguer les citoyens d'après leur race, leur origine ou leur religion

Tolérance d'entorses au principe d'égalité de traitement

- Conseil constitutionnel (1996): « Le principe d'égalité ne s'oppose ni à ce que le législateur règle de façon différente des situations différentes, ni à ce qu'il déroge à l'égalité pour des raisons d'intérêt général, pourvu que, dans l'un l'autre cas, la différence de traitement qui en résulte soit en rapport avec l'objet de la loi qui l'établit »
- Conseil d'État (1996) : consécration doctrinale du principe de discrimination positive
 - Le rétablissement de l'égalité des chances est devenu un objectif nécessaire à la préservation du principe d'égalité, et peut justifier des mesures de discrimination positive
 - · La discrimination positive doit être temporaire et cesser une fois l'objectif atteint
 - Elle ne peut se fonder sur certains critères, tel que l'origine (≠sexe, handicap ou territoire)
- Loi du 27 mai 2008 (lcd): le principe de non-discrimination ne joue pas lorsque l'inégalité est assurée dans un but légitime, celui de faire disparaître une inégalité factuelle préexistante.

Les instruments de la discrimination positive territoriale : géographie prioritaire & crédits « spécifiques »



Des « zones caractérisées par des handicaps » tels qu'ils justifient des « politiques renforcées et différenciées » (LOADT, 1995)

Tension: renforcement / différenciation

scienc

Approche jacobine

Scienc



Scienc

Approche communautarienne



Approche sociale-réformiste



Actions

Scienc

- Etudes, recherches et évaluations
- Expérimentations inter-institutionnelles
- Interpellation politique

Approche néo-conservatrice



Scienc

Approche néo-libérale



scienc



Critiques du principe de discrimination positive territoriale

- Cheval de Troie du démantèlement de l'Etat providence (Garnier, 1997 ; Tissot, 2018)
- Faux-nez de la discrimination positive **ethno-raciale** (Guilluy, 2010, 2014)

Critiques des effets des mesures de disc. positive territoriale

- Effet d'aubaine : zones franches (CAE, 2004 ; CESE, 2014)
- Effet frontière : emplois-ville (CNV, 1998 ; Sueur, 1998), ZUS (Hamel, André, 2009)
- Effet cliquet : ZEP et ZUS (Cour des comptes, 2002, 2012 ; Mathiot, Azema, 2019)
- Effet pervers : substitution du spécifique au droit commun (Cour des comptes, 2012)
- Efficacité et efficience limitées : ZEP, ZFU, emplois-francs



Une discrimination positive controversée

Critiques du ciblage

- Champigny vs Verdun (Lorrain, 2006)
 - Deux communes aux indicateurs sociaux dégradés
 - Différences : % étrangers et accès à l'offre métropolitaine (emplois et services)
 - Crédits politique de la ville : 1000 fois plus pour Champigny
 - Discrimination à rebours ? Biais analytiques et erreurs factuelles
- Banlieues métropolitaines vs « France périphérique » (Guilluy, 2014)
 - Opposition binaire entre gagnants de la globalisation (métropoles) et perdants (autres)
 - Retournement paradoxal : des banlieues défavorisées privilégiées (dynamisme territorial et redistribution nationale) ; sacrifice des couches populaires par des élites xénophiles
 - Une analyse tendancieuse : découpages géographiques et indicateurs statistiques ad hoc ; affirmation non étayée d'une discrimination positive de grande ampleur ; assimilation de la géographié prioritaire aux banlieues métropolitaines
 - Une entreprise politique réussie : déplacement de la ligne de fracture territoriale dans le débat public ; délégitimation de la politique de la ville

Déchirer le voile d'ignorance sur la répartition \(\rangle\) territoriale des ressources publiques ?

 « les milliards pour les banlieues » : l'effet pervers des effets d'annonce et du PNRU

Budgets nationaux dédiés à la politique de la ville en 2009 (Pupponi, Goulard, 2010)	en millions d'euros	en % du total
Dotations de péréquation	1 399	37,8%
Rénovation urbaine (ANRU)	996	26,9%
Exonérations fiscales et sociales	693	18,7%
Autres interventions	613	16,6%
Total	3 701	100%

- La grande inconnue : la répartition territoriale des crédits de droit commun
- Des résultats parcellaires mais convergents : les habitants des quartiers défavorisés ne bénéficient pas d'un surcroit de ressources publiques
 - Education prioritaire (Bénabou, Kramarz, Prost, 2004; Ben Ayed, 2017; Cnesco, 2018)
 - Politique de l'emploi (Dares, 2007; Onzus, 2005, 2010)
 - Cantine scolaire (Compas, 2017)

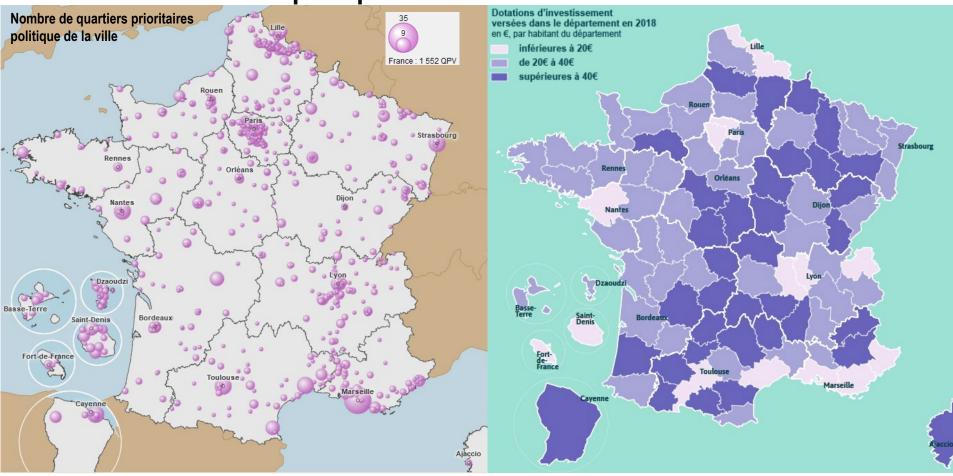
scienc

• Zooms territoriaux (Treguer, 2001; IGAS, 2005; Cornut-Gentille, Kokouendo, 2018)

 Les territoires de la politique de la ville ne sont pas les seuls bénéficiaires de la péréquation

science

VERSAILLES SAINT-QUENTIN-



Déchirer le voile d'ignorance sur la répartition territoriale des ressources publiques ?

- Répartition territoriale des ressources publiques : les conséquences de l'ignorance
 - Pilotage
 - Evaluation
 - Débat public
- Déchirer le voile d'ignorance : géolocaliser les ressources publiques
 - Des progrès techniques qui rendent la géolocalisation possible pour toutes les mesures individualisées
 - Des tentatives de construction d'une comptabilité publique territoriale plus globale
 - Des propositions en attente de concrétisation : Cour d'équité territoriale (Borloo, 2018) ;
 comptabilité territoriale (Cornut-Gentille, Kokouendo, 2018)
- Les bonnes et mauvaises raisons du maintien du voile d'ignorance
 - La faiblesse des pressions externes aux institutions politiques
 - L'ampleur du chantier
 - Le risque d'une concurrence des plaintes
 - Le risque d'une désolidarisation (cf. régionalismes catalan, flamand, italien du nord)